



Assurance

MULTIRISQUE HABITATION

LOCATAIRE

L'occupation d'un appartement ou d'une villa en qualité de locataire engage votre responsabilité, en cas d'incendie ou de dégât des eaux par exemple, résultant de votre fait ou de ceux qui vivent avec vous. Face à un sinistre, le propriétaire et/ou les colocataires sont en droit d'exiger de vous la réparation du préjudice causé à leurs biens et même à leurs personnes, sans oublier la perte de vos biens personnels.

PROPRIETAIRE

Vous avez consenti d'énormes sacrifices pour acquérir ou construire votre maison. Il est donc hasardeux de laisser votre patrimoine immobilier et mobilier exposés à des risques qui pourraient vous faire tout perdre.

Qu'est-ce que l'assurance Multirisque habitation?

L'assurance **MULTIRISQUE HABITATION** vous permet de reconstituer vos biens détruits par le sinistre. Dans les cas suivants; Incendie, explosion et événements assimilés, Dommages électriques, Vol, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Tempête
Vous êtes également couvert contre les conséquences pécuniaires de votre responsabilité civile chef de famille etc.

AUTRES PRODUITS

Maladie – Autos – Motos – Multirisque Habitation – Voyage – Transports
Multirisque Professionnel – Frais Funéraires – Retraite – Etudes- Couverture de prêts

RENSEIGNEMENTS

Tel : **(225) 22 52 44 36** - Cell : **(225) 07 07 61 94**

Email: **contact@arcassur.com**

SIEGE SOCIAL : Abidjan Cocody 2 Pltx - Bvd Latrille - Immeuble face à la nouvelle Agence BHCI appt 301, 3è étg